



Regards Brionnais

Bulletin d'Informations
de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais

Briant

Saint Julien de Jonzy

Saint Christophe en Brionnais

Saint Didier en Brionnais

Saint Bonnet de Cray

Sainte Foy

Oyé

Iguerande

Fleury la Montagne

Ligny en Brionnais

Sarry

Varenne l'Arconce

Semur en Brionnais

Mailly

NUMERO 17 – JANVIER 2021

Photo : Philippe Corneloup

Editorial



Déjà 6 mois que la nouvelle équipe du conseil communautaire est en place, composé de 33 délégué(e)s et 5 suppléant(e)s pour les 14 communes de l'intercommunalité. Il faut y ajouter les représentants nommés par les communes au sein de chaque commission et ce sont donc ainsi 140 élus qui participent de près ou de loin aux travaux de la Communauté de communes. Merci à tous pour l'énergie et le temps que vous consacrez pour faire vivre vos communes et votre territoire, d'autant plus que ce début de mandat est chahuté par la crise sanitaire qui se prolonge, ce qui ne facilite pas les choses. Merci également à nos prédécesseurs qui ont créé la Communauté de Communes et qui ont développé ses compétences.

Voici quelques règles que nous nous sommes fixées.

La Communauté de communes ne doit jamais remplacer l'action qui peut être portée à l'échelle communale, pour une raison de légitimité mais aussi pour une raison de proximité et de lien direct avec les habitants. Nous privilégions donc à chaque fois que cela est possible l'action communale et les compétences transférées à la Communauté de Communes ne concernent que des domaines pour lesquels il est souhaitable de se regrouper pour être plus efficace ou tout simplement parce que les communes ne pourraient pas le faire seules.

Nous souhaitons par ailleurs que chaque commune ait sa place au sein de l'intercommunalité. Nous avons donc veillé à travers un accord local à ce que les communes soient représentées au sein du Conseil communautaire par deux élus mais aussi que les commissions de travail comportent des élus de toutes les communes. Enfin, le bureau communautaire est composé d'un représentant de chaque commune.

La Communauté de communes se veut ouverte sur son environnement et souhaite entretenir des liens forts avec les Communautés de communes voisines de Marcigny, du Sud Brionnais ou de Charlieu mais également du Pays Charolais Brionnais.

Sur ces premiers mois notre priorité a été de nous mobiliser pour faire face, à notre échelle et dans nos domaines de compétence, à la crise sanitaire, avec un budget consacré de plus de 80 000€.

Nous avons par exemple coordonné la fourniture de masques aux communes, mis en place des actions de soutien aux entreprises en complément des aides de l'Etat, de la Région ou du Département. En complément des aides à l'investissement ou de soutien à la trésorerie, nous avons porté avec le soutien de la Région et de la Banque des territoires des actions spécifiques :

La première, lancée conjointement avec la Communauté de Communes de Marcigny à l'initiative des commissions agricoles a été de trouver un débouché pour nos producteurs locaux alors que les marchés de Noël étaient annulés. L'opération « drive de Noël » a ainsi rassemblé 21 producteurs pour créer un catalogue commun avec des commandes à venir chercher sur 3 lieux avant les fêtes de fin d'année. Un grand merci aux producteurs qui ont rapidement su s'organiser et aux consommateurs qui ont joué le jeu et ainsi contribué à la pleine réussite de cette action. Nous espérons maintenant qu'elle marque le début de nouvelles coopérations.

L'opération "J'invite ma famille au restaurant" est un autre volet du pacte de soutien à l'économie de proximité engagé par la Communauté de communes. Elle cible les restaurateurs qui sont sans doute un des secteurs les plus pénalisés par les mesures de lutte contre la propagation du virus. Un chèque de 100€ a ainsi été offert pour Noël aux 135 familles ayant des enfants scolarisés dans nos écoles en classes de CE et CM. L'objectif est de promouvoir l'offre locale en restauration, de communiquer positivement sur le fait qu'aller au restaurant fait partie de notre culture, de permettre aux familles dont le pouvoir d'achat a été impacté par la crise de se retrouver le temps d'un repas et surtout de donner un élan à la réouverture des restaurants. Celle-ci a hélas été une nouvelle fois retardée, nous espérons que cette situation dure le moins longtemps possible (en attendant la réouverture, n'oubliez pas que certains d'entre eux vous proposent des plats à emporter). Merci à l'office de tourisme de Marcigny Semur qui nous aide à organiser cette opération.

Quelques points non exhaustifs des sujets qui nous préoccupent en ce début d'année 2021,

Le soutien à l'activité du marché au cadran de Saint Christophe et à ses projets de développement. Celui-ci est géré par une SAEM dont la Communauté de communes est l'actionnaire principal. Le Département de Saône et Loire a apporté au marché une aide conséquente sous forme d'avance pour faire face aux impacts sur l'activité engendrés par la crise sanitaire ainsi qu'à la difficulté de recouvrer une créance douteuse. Cette aide va permettre au marché de préparer plus sereinement son développement. Nous avons également sollicité l'aide de l'Etat à travers la nouvelle ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) pour réfléchir sur un projet global de développement autour du marché, par la création d'activités complémentaires.

Communauté de communes de Semur en Brionnais Rue des Ebaulais 71800 Saint Christophe en Brionnais

Tel : 03 85 25 86 47 – Fax : 03 85 25 87 59 – com.com.semur@wanadoo.fr

Directeur de la publication : David CORDEIRO

Sur le plan touristique, l'activité des hébergeurs et acteurs du secteur a été impactée. Toutefois le développement d'un tourisme de proximité et la recherche d'espace et de nature sont des atouts qu'il va falloir activer. L'avancée du dossier de classement Unesco porté par le Pays Charolais Brionnais ou les réflexions de valorisation autour du canal de Roanne à Digoin offrent de réelles perspectives.

S'agissant de l'action sociale de la Communauté de communes, l'ensemble des actions portées par l'Abise répondent à un réel besoin ... Nous avons aussi des projets autour de l'inclusion et réfléchissons notamment à la création d'un chantier d'insertion au sein de notre structure.

En matière d'environnement, nous allons concentrer nos efforts sur le prochain appel d'offre pour sélectionner des prestataires pour la collecte des ordures ménagères, des PAV et de la déchetterie. Nous obtenons déjà de bons résultats sur le tri et sur les volumes à la baisse des ordures ménagères produites mais nous devons à nouveau nous adapter.... A l'extension à venir des consignes de tri et à l'interdiction prochaine de jeter ses déchets organiques dans les ordures ménagères.

Vous trouverez dans ce bulletin une présentation des compétences exercées par la Communauté de communes et également des informations sur les commissions que nous avons créées pour répondre aux enjeux du mandat. Celles-ci sont animées par les Vice-Président(e)s que je remercie.

Je remercie également le personnel de la Communauté de communes qui est mobilisé au quotidien pour assurer les services que ce soit au siège de la Communauté de communes ou à la déchetterie.

Je remercie enfin tous les acteurs qui œuvrent à nos côtés pour nous garantir les services de proximité du quotidien, les services de l'État et des collectivités locales, les services de secours et de sécurité et plus généralement les employés des services publics, les bénévoles des associations et chefs d'entreprises.

En ce début d'année 2021 la crise est encore là mais aussi l'espoir d'en venir à bout... encore un peu de courage et de patience, nos efforts finiront par payer et nous pourrons alors revenir à l'essentiel, apprécier à sa juste valeur la liberté qui nous est offerte en temps "normal"...

Au nom de l'ensemble des élus et salariés de la Communauté de communes, je vous souhaite une bonne année 2021.

David CORDEIRO
Président



De gauche à droite :

Pierre AUVOLAT – Maire de Saint Bonnet de Cray – Vice-Président - commission agriculture

Georges MATHIEU – Maire de Fleury la Montagne – Vice-Président - commission environnement

David CORDEIRO – Maire d'Iguerande – Président – commission urbanisme

Maryse POPELIN – Maire de Mailly – Vice-Présidente – commission action sociale

François DE BELIZAL – Maire de Sarry – Vice-Président – commission culture & tourisme

François ANTARIEU – Maire de Semur en Brionnais – Vice-Président – commission communication et lien entre les communes

La Communauté de Communes

La Communauté de communes rassemble 14 communes pour un total de 5 198 habitants. Elle a pour vocation d'exercer trois types de compétences : obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

Compétences obligatoires :

- **Aménagement de l'espace**, c'est dans ce cadre qu'a été conduite la réalisation du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). La Communauté de communes est également associée aux travaux du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du contrat de ruralité ou du contrat de territoire qui sont menés à l'échelle du Pays Charolais Brionnais.
- **Développement économique et promotion du tourisme**. A ce titre la Communauté de communes accorde des aides à l'immobilier d'entreprises ou, cette année, au fonds de soutien de l'économie de proximité avec le soutien de la Région. Elle participe notamment au financement de l'Office de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)**. La Communauté de communes confie cette compétence aux syndicats de rivière de l'Arconce (SMAAA) et du Sornin (SYMISOA) auxquels elle adhère. Une réflexion est en cours pour les autres rivières.
- **Collecte des déchets et traitements assimilés**. Cette compétence fait l'objet d'un budget propre (OM, environnement) financé par la TEOM. Ce service, qui coordonne la collecte des OM, la gestion des PAV et de la déchetterie, emploie 2 agents.
- **Aire d'accueil des gens du voyage**. La communauté de Communes n'a pas d'obligations sur ce volet au regard du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Compétences optionnelles :

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**. Cette compétence concerne la toiture photovoltaïque du marché de St Christophe, propriété de la CC qui fait également l'objet d'un budget annexe. En matière d'environnement les actions conduites concernent des formations compostage, des animations et visites scolaires, des opérations nettoyons la nature.
- **Politique du logement et du cadre de vie**. La Communauté de Communes est propriétaire de 12 logements à caractère social situés à St Christophe et Iguerande, elle met en place des Opérations d'Amélioration de l'habitat (OPAH)
- **Équipements culturels et sportifs**. Il s'agit des 9 espaces multisports de proximité répartis sur le territoire
- **Action sociale d'intérêt communautaire**. Cette compétence fait l'objet d'un budget annexe. L'action sociale de la Communauté de Communes est confiée à l'ABISE, centre social et Brionnais Découverte.

Compétences supplémentaires :

- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Balisage et entretien du balisage des sentiers balades vertes
- **Entretien et réhabilitation du site de la table d'orientation à Briant**
- Etude de zonage pour l'assainissement collectif
- Actions en faveur de la sauvegarde et du développement de la vigne
- **Participations aux actions de développement du marché de St- Christophe-en-Brionnais**. La Communauté de communes est propriétaire des installations et actionnaire à 85% de la SAEM qui gère le marché.
- **Paiement de la contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

Taux de fiscalité 2020 :

Habitation : 6,09 % (moyenne SL : 9,45%)
Foncier Bâti : 4,09 % (moyenne SL : 4,40%)
Foncier Non Bâti : 8,36 % (moyenne SL : 10,64%)
CFE : 4,84% (moyenne SL : 19,11%)

Réseau téléphonique

Vous voulez améliorer la couverture réseau de votre région ? Téléchargez l'application Tadurézo
La Région organise une campagne de mesure participative afin de mesurer la réalité de la couverture mobile et la qualité de service, en demandant à tous de télécharger "Tadurézo" sur leurs smartphones. En trois minutes, les connexions et la qualité du service sont évalués.
www.bourgognefranchecomte.fr/TADUREZO

La Communauté de communes recrute un conseiller numérique

Vous aimez le contact humain, cherchez un métier qui a du sens dans un secteur d'avenir ? Devenez conseiller numérique. Formé(e) puis employé(e) par la Communauté de communes pendant 2 ans, vous créez et animez des ateliers numériques pour initier et former vos concitoyens au numérique. Cette action est déployée dans le cadre du plan de relance.

Informations et candidatures :
www.conseiller-numerique.gouv.fr

Le Conseil Communautaire

Au sein du Conseil Communautaire, chaque commune est représentée par un nombre de délégués qui est fonction de son poids démographique. L'arrêté préfectoral pour la mandature en cours indiquait une répartition de droit commun avec un nombre total de 27 délégués. Dans ce schéma, 8 communes ne disposaient alors que d'un seul représentant. Un accord local nous a permis de revoir la répartition des sièges et de désigner un délégué supplémentaire dans 3 de ces 8 communes. Pour les 5 communes ne pouvant disposer que d'un délégué, nous avons désigné un suppléant qui peut participer au Conseil Communautaire mais sans droit de vote. Ainsi, chaque commune dispose d'au moins 2 représentants et le Conseil est donc constitué de 33 délégués et de 5 suppléants.



LISTE DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES et parmi eux, les membres du bureau (en bleu)

BRIANT :	Charles VERNAY – Marie Hélène VERGUIN
FLEURY LA MONTAGNE :	Georges MATHIEU – François GRAS – Agnès DURIX – Maxime Le Clézio
IGUERANDE :	David CORDEIRO – Bernard BIESSE – Rachel BESANCON – Sylvia DARSAT – Karine VARGOZ – Jean-Paul DUCARRE
LIGNY EN BRIONNAIS :	Gérard PÉGON – Hervé VIZIER
MAILLY :	Maryse POPELIN – Sylvie CHAMPION-MAILLET
OYE :	Dominique ZANETTO – Claire GAGET
ST BONNET DE CRAY :	Pierre AUVOLAT – Guy BEAUCHAMP – Christelle CORNELOUP
ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS :	Jean-François SOULARD – Pierre BORDET – Guillaume BUISSON
ST DIDIER EN BRIONNAIS :	René SARROCA – Philippe CORNELOUP
St JULIEN DE JONZY :	Philippe FUET – Noah LAGOUTTE
STE FOY :	GUY MAMESSIER – Philippe VERNAY
SARRY :	François DE BELIZAL – Véronique HENRIOT
SEMUR EN BRIONNAIS :	François ANTARIEU – Gilles PASCAL – Vincent DELORME – Jean-François BUISSON
VARENNE L'ARCONCE :	Paul DE LAUNAY – Patricia MOMESSIN

ZOOM sur le pacte de soutien à l'économie de proximité

Afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire et en complément des mesures déployées par le gouvernement ou le département, la Communauté de communes a conduit un certain nombre d'actions avec l'aide de la Région et de la Banque des Territoires. Des aides sont ainsi mobilisables jusqu'au 31 décembre 2021 dans la limite des enveloppes disponibles. Elles concernent les entreprises de 0 à 10 salariés de secteurs du commerce de l'artisanat et des services.

→ Des subventions d'investissement

L'enveloppe dédiée permet de soutenir une vingtaine de projets avec une subvention de 50% pour des investissements compris entre 3000€ HT et 4000€ HT. Les dossiers sont instruits par la Chambre de Commerce et la Chambre de métiers.

→ Des aide aux charges courantes

Cette aide est destinée aux entreprises ayant subi une fermeture administrative, qui ont sollicité d'autres aides (fonds de solidarité, chômage partiel...), lesquelles n'ont pas été suffisantes pour couvrir la perte d'activité. La compensation proposée est de 1000€ pour une perte de CA non compensée supérieure à 1000€.

→ Des Avances remboursables

Ce dispositif permet aux entreprises qui en auraient besoin de bénéficier d'avances de trésorerie remboursables de 3000 à 15000€. L'avance est versée en une seule fois et remboursable à taux nul avec un différé possible de deux ans sur une durée jusqu'à 7 ans.

www.initiative-bourgognefrancheconte.fr/farct-inscription.html

« J'invite ma famille au restaurant »

100 €

N° 0001 N° 0002

Présentation des commissions

Tourisme & Culture

Forte de ses 14 délégués titulaires et autant de suppléants désignés par chaque commune, la Commission Tourisme et Culture s'organisera autour des trois thèmes fédérateurs suivants :

Tourisme : l'objectif est de mettre en valeur l'attractivité de chaque commune en permettant à tous (habitants et visiteurs) d'en découvrir les richesses paysagères, patrimoniales, d'accueil, de convivialité. Les liens avec l'Office de Tourisme de Marcigny-Semur et le Pays Charolais-Brionnais seront renforcés pour démultiplier localement les actions engagées.

Culture : sur notre feuille de route, favoriser l'émergence de projets culturels, expositions, spectacles, manifestations... mettant en avant les valeurs fortes du Brionnais, aider à la communication des événements culturels organisés par les communes, les associations, le Pays Charolais-Brionnais sur le territoire de la Communauté de communes, et associer le monde éducatif à cette démarche.

Patrimoine : Intensifier les actions de protection, de mise en valeur, de remise en état des éléments du « petit » patrimoine rural bâti et vivant, favoriser la prise de conscience de la valeur patrimoniale forte de tous ces éléments majeurs du paysage brionnais et promouvoir les prescriptions établies par la Communauté de communes pour les matériaux et couleurs, afin de faire respecter l'identité propre du Brionnais.

François DE BELIZAL,
Président de la commission

COMPOSITION DE LA COMMISSION TOURISME ET CULTURE

Commune		Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	MASSARD	Elyse
	Suppléant	GACHES	Bertrand
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	DURIX	Agnès
	Suppléant	DUPIN	Véronique
IGUERANDE	Titulaire	DARSAT	Sylvia
	Suppléant	PIRSON	Françoise
LISNY EN BRIONNAIS	Titulaire	BAS	Richard
	Suppléant	BORDAT	Pascale
MAILLY	Titulaire	GERBE	Odile
	Suppléant	POPELUN	Maryse
OYE	Titulaire	GAGET	Claire
	Suppléant	BODET	Marie-Thérèse
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	BLONDEL	Emmanuelle
	Suppléant	THEVENET	Hubert
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	DEVILLARD	Dominique
	Suppléant	PATTEUW	Bernard
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	RIVOLLIER	Sophie
	Suppléant	CORNELOUP	Mathieu
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	LAGOUTTE	Noah
	Suppléant	DEPREZ	Christophe
SAINTE FOY	Titulaire	DEGUT	Bernard
	Suppléant	WINAND	Francis
SARRY	Titulaire	HENRIOT	Véronique
	Suppléant	JACOB	Nathalie
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	BARIHOUX	Véronique
	Suppléant	CHAUVEAU	Jean-Louis
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	RADOUAN	Marie-Thérèse
	Suppléant	SARAGNON	Marc

Action sociale

Un ensemble d'actions de mission sociale a été confié à l'Association Brionnaise d'Initiative de Solidarité et d'Entraide (ABISE). Nous soutenons financièrement plusieurs autres associations reconnues et très actives. La commission aura à charge de suivre et accompagner les échéances d'agrément centre social d'A.B.I.S.E. fin 2021 ainsi que la fin du contrat enfance jeunesse fin 2022.

Notre plan d'actions pour les trois prochaines années :

- Diagnostic du territoire, confronter attentes et objectifs en collaboration avec la CAF et les acteurs de terrain.
- Mettre en place à une plateforme d'inclusion par le travail
- Proposer à l'échelle intercommunale une visibilité aux acteurs associatifs pour intensifier les échanges et reconnaître les services proposés.

Vous trouverez sur le site de la Communauté de communes sous l'onglet action sociale les liens qui vous seront utiles.

Maryse POPELIN,
Présidente de la commission

COMPOSITION DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE

Commune		Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	JACQUET	Madeline
	Suppléant	DESCOS-VERGUIN	Marie-Hélène
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	DURIX	Agnès
	Suppléant	DUPASQUIER	Nadia
IGUERANDE	Titulaire	VARGOZ	Karine
	Suppléant	DARSAT	Sylvia
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	LEOGER	Sandy
	Suppléant	MICHEL	Laurence
MAILLY	Titulaire	CHAMPION MAILLET	Sylvie
	Suppléant	GOMBERT	Nicole
OYE	Titulaire	ZANETTO	Dominique
	Suppléant	MOMMESSIN	Aurèle
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	TACHER	Marie-Claire
	Suppléant	TARDIEU	Geneviève
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	LALLENMANT	Patricia
	Suppléant	PATTEUW	Bernard
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	RIVOLLIER	Sophie
	Suppléant	BORDE	Estelle
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	DUCAROUGE	Sylvie
	Suppléant	MARTIN	Alexandra
SAINTE FOY	Titulaire	BAUMERT	Christian
	Suppléant	WINAND	Francis
SARRY	Titulaire	BEURET	Marie-Christine
	Suppléant	JACOB	Nathalie
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	PASCAL	Gilles
	Suppléant	CARRE	Morgane
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	COGNARD	Anne-Marie
	Suppléant	RADOUAN	Marie-Thérèse

Urbanisme

La Commission urbanisme est chargée du suivi de la mise en œuvre du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi). Elle est sollicitée pour étudier les projets de permis de construire ou autorisations de travaux déposés auprès des mairies et d'émettre un avis consultatif, voire de faire des propositions.

Cette commission a aussi pour objectif de recenser les erreurs et oublis qui pourraient être identifiés dans les différents documents constituant le PLUi afin d'en préparer une prochaine modification ou de le compléter si nécessaire. Nous avons par exemple observé qu'un certain nombre de bâtiments susceptibles de changement de destination ont été oubliés ou que certains zonages sont à corriger.

Vous souhaitez construire ou agrandir un bâtiment d'habitation, un garage ou une piscine, aménager une grange, créer une clôture, changer vos fenêtres, volets ou refaire votre façade ou toiture... ? tous ces projets doivent être conformes aux règles d'urbanisme. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie qui est votre premier interlocuteur en la matière et à consulter le PLUi sur notre site : www.cc-semur-en-brionnais.fr. Après un premier contact en mairie, différents interlocuteurs peuvent vous accompagner dans vos démarches administratives, l'architecte des bâtiments de France s'il s'agit d'un bâtiment classé ou le service urbanisme du Pays Charolais Brionnais qui est en charge de l'instruction des documents d'urbanisme sur notre secteur, www.charolais-brionnais.fr/mon-projet.html ou 03 85 25 96 36

David CORDEIRO
Président de la commission



Le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) a pour mission la sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, aussi bien auprès des collectivités que des particuliers. Ainsi, des architectes et paysagistes peuvent vous apporter un conseil gratuit et neutre dans le cadre de votre projet, vous fournir des références bibliographiques et techniques, et vous orienter vers d'autres structures si besoin. Le CAUE de Saône-et-Loire a la particularité de réunir également l'Espace Info Energie (Ademe) pour un conseil spécifique sur les économies d'énergie et les aides correspondantes.

CAUE de Saône-et-Loire

6 quai Jules Chagot - 71300 Montceau-les-Mines
Tél. 03 85 69 05 25 contact@caue71.fr - www.caue71.fr
Espace Info Energie : Tél. 03 85 69 05 26
infoenergie@caue71.fr

Des permanences ont lieu à Paray-le-Monial, dans les locaux du Pays sur rendez-vous.

COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME

Commune		Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	JALFFRET	Daniel
	Suppléant	ALLOIN	Jean-Pierre
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	GRAS	François
	Suppléant	MATHIEU	Georges
IGUERANDE	Titulaire	PASSE	Pierre
	Suppléant	BIESSE	Bernard
LIGRY EN BRIONNAIS	Titulaire	GIMENEZ	Thierry
	Suppléant	VIZIER	Hervé
MAILLY	Titulaire	POPELUN	Maryse
	Suppléante	CHAMPION MAILLET	Sylvie
OYE	Titulaire	GAGET	Claire
	Suppléante	BESSON	Françoise
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	AUVOLAT	Pierre
	Suppléante	CORNELOUP	Christelle
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	BUISSON	Guillaume
	Suppléant	BORDET	Pierre
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	CORNELOUP	Philippe
	Suppléant	LANCHAS	Carlos
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	MÉILLER	Jean-Claude
	Suppléant	FUET	Philippe
SAINTE FOY	Titulaire	BARATHON	Brigitte
	Suppléant	BAUMERT	Christian
SARRY	Titulaire	GÉRARD	Alain
	Suppléant	NEYRAND	Antoine
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	BARRET	Yohan
	Suppléante	PIDOUX	Florence
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	AUGAGNEUR	Patrick
	Suppléante	PERCHE	Nathalie



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) vous propose un accompagnement personnalisé et un conseil juridique concernant le logement. Permanences sur rdv à Paray-le-Monial, Bourbon-Lancy, Charolles, Digoïn, Gueugnon, La Clayette. Tél 03 85 39 30 70
www.adil71.org

A SAVOIR : DES AIDES POUR VOS TRAVAUX !

Le Syndicat Intercommunal d'Amélioration de l'Habitat qui réunit les deux Communautés de communes de Semur et Marcigny prépare avec ses partenaires une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) qui permettra d'ici l'été de bénéficier d'aides importantes, (sous condition de ressources) pour réaliser certains travaux concernant l'habitat dégradé, la rénovation énergétique ou encore l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Communication, lien entre les communes

La commission s'est réunie au mois de novembre.

Sur le sujet Communication, la commission reconnaît que l'équipement des communes est variable, mais que ce sujet, de proximité, reste éminemment de la responsabilité des communes. Il est attendu de la Communauté de communes, en premier lieu, une information pratique sur les sujets de sa compétence (PLUi, Ordures Ménagères, Action Sociale, etc) et « administrative » sur les sujets des communes (coordonnées, horaires, lien avec les sites, etc).

Sur le sujet du lien entre les communes, au-delà du partage plus régulier d'informations, deux thèmes de travail ont été mis en avant :

- Le recensement des besoins des communes et des compétences / qualifications des employés communaux
- Le recensement des équipements en matériel des communes.

Objectif : considérer des assistances réciproques possibles en cas de besoin

François ANTARIEU
Président de la commission

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET LIEN ENTRE LES COMMUNES

Commune		Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	GACHES	Bernard
	Suppléant	DÉAL	Emmanuelle
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	LE CLEZIO	Maxime
	Suppléant	ALEX	Dominique
IGUERANDE	Titulaire	SOGNO	Yolande
	Suppléant	LADOUTTE	Isabelle
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	PEDON	Gérard
	Suppléant	EYSSERIC	Catherine
MAILLY	Titulaire	GOMBERT	Nicole
	Suppléant	GERBE	Odiè
OYE	Titulaire	DEVIN	Jean-François
	Suppléant	LABOURBE	Jean-Main
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	PERRET	Jacky
	Suppléant	BEAUCHAMP	Guy
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	BORDET	Pierre
	Suppléant	LALLEMAND	Patricia
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	CORNELOUP	Mathieu
	Suppléant	BORDE	Estelle
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	TURNER	Richard
	Suppléant	DESCHAMPS	Alain
SAINTE FOY	Titulaire	WINAND	François
	Suppléant	BENOIT	Richard
SARRY	Titulaire	DE BELUZAL	François
	Suppléant	HENRIOT	Véronique
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	TOURNU	Stéphane
	Suppléant	PASCAL	Gilles
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	MORCADE	Sébastien
	Suppléant	AUGAGNEUR	Patrick

Agriculture

La commission agricole s'est réunie au mois d'octobre.

A ce jour, 147 exploitations agricoles actives ont été recensées (contre 231 en 2010 et 320 en 2000). L'âge moyen des exploitants et salariés (87 ont entre 20 et 50 ans et 105 ont plus de 50 ans) est élevé.

Axes mis en avant pour le mandat à venir :

La candidature UNESCO, suivi du plan de gestion : économique, paysagère, élevage et activité agricole sur notre territoire.

Compétence GEMAPI : ruisseaux et rivières non couverts par les périmètres du SMAAA et du SYMISOA : état des lieux et prévisions d'entretien.

La gestion de l'eau : récupération et stockage des eaux de pluie, amélioration des points d'eau dans les pâtures (aides appropriées et possibles), branchements de prés sur l'adduction (si possible).

Marché aux bestiaux : comité de direction (5 maires et Président) ; soutien au directeur du marché. A ce jour, niveau de saturation atteint : des solutions devront être mises à l'étude.

Les marchés de producteurs locaux : renforcer, étoffer les marchés existants sur le territoire. Réalisation de l'opération marché / fêtes de Noël, à l'initiative de quelques producteurs locaux avec le soutien (opérationnel – distribution dans 26 communes et financier) des deux Communautés de communes de Marcigny et Semur-en-Brionnais : plus de 20 producteurs ont participé, avec un franc succès. Bravo et à renouveler !

Pierre AUVOLAT
Président de la commission

COMPOSITION DE LA COMMISSION AGRICULTURE

Commune		Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	LAMOTTE	Cédric
	Suppléant	MÉHU	Valérie
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	MATHIEU	Georges
	Suppléant	DEMONT	Henri
IGUERANDE	Titulaire	BESANCON	Rachel
	Suppléant	BUSSON	Emmanuel
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	DESNOYER	Florian
	Suppléant	BORDAT	Pascal
MAILLY	Titulaire	ROYET	Jean-Luc
	Suppléant	OUICHARD	Gérard
OYE	Titulaire	POLETTE	Gilles
	Suppléant	DUMONTET	Bruno
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	COLCOMBET	Vincent
	Suppléant	VERMAY	Philippe
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	SOULARD	Jean-François
	Suppléant	GALLARD	René
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	JOUANIN	Philippe
	Suppléant	RIVOLLER	Sophie
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	MARTIN	Jean-Charles
	Suppléant	KAMINSKI	Laurence
SAINTE FOY	Titulaire	VERMAY	Philippe
	Suppléant	MANESSIER	Guy
SARRY	Titulaire	MANESSIER	Fridéric
	Suppléant	BERGER	Gaillaume
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	BUSSON	Jean-François
	Suppléant	LACHEZÉ	Michel
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	MOMMESSIN	Anthony
	Suppléant	LAMOTTE	Jean-Paul

Environnement, développement durable

POINT d'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS 2019-2022 DE REDUCTION DES TONNAGES ORDURES MENAGERES

En 2019, le Conseil communautaire a validé un plan ambitieux de réduction des tonnages d'Ordures Ménagères (OM).

L'enjeu de ce plan est de maîtriser l'évolution de la dépense « collecte et traitement des OM », 1er poste de dépenses, pour garder la maîtrise du budget, et donc du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), nécessaire à l'équilibre.

Pour le dire autrement, ce plan doit permettre de compenser la hausse des coûts de collecte et de traitement des OM par une baisse des quantités d'OM produites, et éviter d'avoir à (trop) augmenter la taxe des ordures ménagères, première recette du budget.

L'objectif final de ce plan est d'avoir une production d'OM ramenée à 800 tonnes fin 2022, contre 962 tonnes en 2018 (année de référence)

EVOLUTION DES COÛTS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ENTRE 2019 et 2022

2018 (année de référence):	Objectif 2019/2020 :	Objectif 2021 :	Objectif 2022 :
962 tonnes	900 tonnes	850 tonnes	800 tonnes
Soit 184 kg/hab/an	Soit 173 kg/hab/an	Soit 163 kg/hab/an	Soit 153 kg/hab/an
Coût à la tonne : 243 €	Coût à la tonne : 241 à 247 €	Coût à la tonne : 257 à 272 €	Coût à la tonne : 297 à 307 €

Selon les données communiquées par le SMEVOM, les coûts de collecte et traitement d'une tonne d'ordures ménagères vont fortement évoluer ainsi d'ici 2022 : de 243 €/t en 2018 à plus de 300 €/t en 2022.

Si elle ne fait rien pour compenser cette hausse des coûts, à tonnage constant, la Communauté de communes pourrait être amenée à dépenser 62 445 € supplémentaires, d'ici 2022 pour collecter et traiter ses ordures ménagères.

Pour financer cette dépense supplémentaire, plutôt que d'augmenter les recettes et donc le taux de TEOM, les élus ont choisi de maîtriser l'évolution de la dépense, en réduisant les tonnages d'ordures ménagères collectés et traités.

Avec une production ramenée à 800 tonnes en 2022 et au regard des coûts des collecte et traitement ordures ménagères, la Communauté de communes n'aurait à supporter qu'une hausse de 12 711 € « seulement » par rapport à 2018. Elle pourrait être absorbée plus facilement dans son budget.

Evolution du coût collecte et traitement des ordures ménagères (€)



PREMIERS RESULTATS DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLAN :

Ils sont très encourageants. Tous vos efforts ne sont pas négligeables. Il est important de partager ces bons résultats. Ce plan concerne et engage chacun d'entre nous.

En 2018, chaque habitant du territoire de la Communauté de communes a produit, en moyenne, **184 kg** d'ordures ménagères (soit un total de 960 tonnes).

En 2019, ce chiffre est descendu à **172 kg** (soit 894 tonnes). Il devrait être aux alentours de **158 kg** en 2020 (soit 810 tonnes).

En 2 ans, chaque habitant aura réduit sa production d'ordures ménagères de 26 kg, soit une baisse totale de 152 tonnes et une économie d'environ 38 000 euros pour la Communauté de communes.

La mise en œuvre du plan produit, pour l'instant, des **résultats très intéressants et profitables** à tous.

Grâce aux actions de sensibilisation et d'explication des choix opérés, même avec un mode de financement non incitatif et non individualisé (TEOM), les habitants ont bien perçu le lien entre l'intérêt de maîtriser leur production d'ordures ménagères et les conséquences sur leur niveau d'imposition.

Environnement, développement durable

ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE CE PLAN :

- **Suppression d'un maximum de bacs de 660 litres** et réexamen des emplacements pour ceux qui restent en place. Cette quasi-généralisation du ramassage en porte à porte avec conteneur normalisé de 120 litres a commencé début janvier 2020, sans aucune incidence sur le coût collecte. L'étude des bacs à supprimer a été faite au niveau de chaque commune (en liaison avec leurs concitoyens) et l'entreprise chargée de la collecte. Au total, **120 bacs de regroupement ont été supprimés sur le territoire.**
- **Mise à disposition de conteneurs normalisés de 120 litres** pour les ménages des communes collectées en porte à porte et pour ceux qui ont vu leur bac de regroupement supprimé. Depuis le 01 septembre 2019, les bacs non conformes et les sacs posés à même le sol ne sont plus collectés. Au total, ce sont **1172 conteneurs individuels qui ont été revendus à prix coûtant.**
- **Favoriser le tri des cartons.** En août 2019, la communauté de communes a généralisé la collecte des cartons sur l'ensemble du territoire, par le déploiement de colonnes spécifiques. En 1 année, pas moins de **15 tonnes de cartons ont été collectées** pour être recyclées. Le tonnage des cartons provenant de la déchetterie est encore en hausse cette année. Ce gisement de cartons était, jusqu'à l'an dernier, orienté avec les ordures ménagères.
- **Renforcement de la communication sur le tri textile et chaussures** même usagés. Tout est recyclable à 100%.
- **Entretien permanent des colonnes PAV.** Les tonnages de la collecte sélective (papiers, emballages, verre) sont également très satisfaisants, avec une évolution très positive des quantités collectées depuis 2019 et qui se poursuit très nettement en 2020. Cet entretien permet notamment à la collectivité d'obtenir des aides financières plus importantes de la part de CITEO (anciennement Eco- emballages) et versées par le SMEVOM. Grâce à ces bons chiffres, la Communauté de communes a reçu **49 000 € en 2019, contre 42 000 € en 2018.**

- **Travail avec l'ENPAD de Semur-en-Brionnais**, gros producteur d'ordures ménagères, pour une meilleure valorisation de ses biodéchets présentés à la collecte et la recherche de solutions alternatives pour un meilleur tri de ses autres déchets.

Mais il ne faut pas relâcher les efforts.

Si les objectifs fixés initialement peuvent être dépassés, c'est :

- Pour la collectivité, autant de dépenses en moins.
- Pour les habitants, l'espoir de ne pas voir la taxe ordures ménagères (trop fortement) augmenter dans un avenir proche. En effet, si les efforts demandés ne permettront pas de la diminuer, il faut rester pragmatique, mais ils permettront au mieux de la maintenir à son niveau actuel et au pire de réduire l'impact que les hausses des coûts de traitement pourraient avoir sur cette taxe.

Georges MATHIEU,
Président de la commission

RAPPEL SOMMAIRE DES BONNES PRATIQUES :

Chaque mois, la Communauté de communes assiste à une caractérisation de nos déchets, au centre de tri de Digoin, où sont triés, pour la plupart manuellement, les déchets que nous déposons dans les colonnes de collecte sélective. Des déchets sont prélevés au hasard, afin de déterminer les différents pourcentages de matières présentes (briques alimentaires, métal, plastique, ...) et les recettes qui seront reversées à la Communauté de communes. Elle met également en évidence les erreurs de tri que nous commettons souvent par inadvertance, mais qui malheureusement pénalisent notre collectivité !

Les colonnes de tri ne sont pas des poubelles, merci de respecter les consignes de tri rappelées ci-contre avant tout par correction pour les agents chargés du tri mais aussi parce que mal trier coûte très cher !

DECHETS ET CRISE SANITAIRE

Les conditions sanitaires imposent à chacun d'entre nous, depuis plusieurs mois, le port du masque, lors de nos déplacements dans les lieux publics ou chez des personnes dites « à risques ».

Les masques jetables sont devenus un véritable fléau : nous en trouvons au bord des routes, dans les caddies de supermarché, nous en avons également dans les emballages au centre de tri et à la déchetterie, déposés en mélange avec d'autres déchets. Ces masques, au même titre que les gants, mouchoirs et lingettes désinfectantes, sont susceptibles d'être porteurs du virus, ce ne sont donc pas des déchets anodins qui peuvent être abandonnés sans précaution. Ils doivent être traités correctement.

Lorsque vous rentrez de vos courses ou d'une visite chez un ami par exemple, tous ces déchets doivent être isolés dans un sac, idéalement hermétique, durant plusieurs heures, voire plusieurs jours, et doivent être ensuite orientés avec les ordures ménagères, toujours dans ce même sac, qui aura été au préalable fermé.



En cette période compliquée, la santé de chacun est de la responsabilité de tous et nous comptons sur votre collaboration pour une bonne gestion de ces déchets à risques infectieux.

Dans le conteneur emballages, je dépose **UNIQUEMENT** :



Les emballages métalliques



Les emballages en carton



Les briques



Les bouteilles et flacons en plastique

Dans le conteneur papiers, je dépose **UNIQUEMENT** :



Les annuaires



Les cahiers et livres



Les journaux et prospectus



Les sacs en papier



Le papier cadeau

Le papier passé dans un destructeur de documents est généralement orienté en ordures ménagères, tout comme les papiers personnels jugés confidentiels, c'est dommage... Les opérateurs du centre de tri et des filières de traitement ne disposent ni de « l'envie », ni du temps nécessaire à la lecture de votre courrier ou au relevé de vos informations personnelles. Si vous souhaitez tout de même faire preuve d'une extrême prudence, préférez les traits au feutre sur vos coordonnées ou données que vous pourriez juger confidentielles, avant de déposer ces papiers dans la colonne : c'est plus rapide que le destructeur et votre papier sera recyclé !

Dans le conteneur verre, je dépose **UNIQUEMENT** :



Les pots vides



Les bouteilles vides



Les bocaux vides (sans caoutchouc)



Les bouteilles de parfum vides

Dans le conteneur textiles, je dépose **UNIQUEMENT** :



Les vêtements



Le linge de maison



La maroquinerie



Les chaussures



Les peluches

La chaussette, dont la « jumelle » a mystérieusement disparu durant la lessive ou le tee-shirt troué qui a été porté pour faire de la peinture, vont également dans le conteneur destiné aux textiles ! Ils sont valorisés en chiffon d'essuyage ou servent à la fabrication d'isolant.

Dans le conteneur cartons, je dépose **UNIQUEMENT** :



Les cagettes et cartons vides



PLIES



Les cales en carton, en carton bouilli et le carton broyé

Zoom sur les biodéchets

La loi A.G.E.C. (Anti-Gaspillage et pour l'Economie Circulaire), du 10 février 2020, prévoit des changements majeurs sur notre manière de produire et de consommer. Outre l'arrêt de la destruction des invendus non alimentaires, la sortie du plastique jetable à horizon 2040 et une extension de la gestion, par les producteurs, des objets en fin de vie, la loi définit également des objectifs très ambitieux au niveau des biodéchets, en renforçant leur tri à la source.

« Qu'est-ce qu'on entend par biodéchets ? »

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, ...) et des autres déchets naturels biodégradables (déchets de jardin, plante verte fanée, ...)

« Que dit la loi ? »

A compter du 1er janvier 2023, les établissements qui produisent ou détiennent plus de 5 tonnes de biodéchets par an, seront tenus d'en réaliser un tri à la source et soit d'en assurer la valorisation biologique, soit d'en organiser une collecte séparée. En résumé, ces déchets, si la production de 5 tonnes/an est atteinte, ne seront plus pris en charge par le service de ramassage des ordures ménagères dès le 1er janvier 2023.

« Oui, mais je suis un particulier et je ne produis pas autant de biodéchets par an ! »

La loi prévoit que ce tri à la source des biodéchets devra être étendu à tous les producteurs, y compris les particuliers, au plus tard le 31 décembre 2023. Les épluchures et autres déchets biodégradables ne devront donc plus être orientés en ordures ménagères.

« Comment seront gérés ces déchets à partir du 1er janvier 2024 ? »

Le bureau d'études AWIPLAN a été missionné par le SMEVOM pour réaliser une étude sur cette problématique. La solution viable qui a été retenue pour le milieu rural est le renforcement du compostage individuel dans chaque foyer. Beaucoup d'entre nous compostent déjà, il nous reste à convaincre les personnes qui pourraient encore avoir d'éventuelles appréhensions à gérer des déchets biodégradables à domicile.

« Comment puis-je anticiper la future législation ? »

Le SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois organise régulièrement des formations sur le compostage individuel, au terme desquelles l'achat d'un composteur vous est proposé. Deux sessions ont été organisées en 2020, d'autres peuvent l'être dès que le nombre d'inscrits est suffisant. Besoin d'une remise à niveau ? D'informations sur les déchets compostables ? Envie de réduire d'avantage vos ordures ménagères ? D'anticiper la nouvelle législation et de ne pas attendre 2023 pour agir ? Vous pouvez nous retourner le bulletin d'inscription ci-dessous par courrier (déchetterie intercommunale - La Thuillère - 71110 Saint Julien de Jonzy) ou par mail (valerie@ccsemur.fr).

Vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Votre adresse

Code postal :

Commune :

Tél :

Je souhaiterais bénéficier d'une formation gratuite de 1h30 à 2h sur le compostage domestique et m'engage, en cas d'organisation d'une session, à y participer aux date et lieu qui m'auront été communiqués.

Nombre de personne(s) du foyer à inscrire à la formation :

Je souhaiterais également acquérir un composteur (à confirmer en fonction du prix qui sera défini)

Date :

Signature :

COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Commune		Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	PHILBERT	Romain
	Suppléant	JAUFFRET	Daniel
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	MALLAT	Christophe
	Suppléant	GRAS	François
IGUERANDE	Titulaire	DUCARRE	Jean-Paul
	Suppléant	BIEST	Bernard
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	VIZIER	Hervé
	Suppléant	GAY	Jean-François
MAILLY	Titulaire	DUPERRAY	Romain
	Suppléant	POPELIN	Franck
OYE	Titulaire	BESSON	Françoise
	Suppléant	MONNET	Richard
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	BEAUCHAMP	Guy
	Suppléant	REMILLER	Yann
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	MONTMESSIN	Catherine
	Suppléant	DEVILLARD	Dominique
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	SARROCA	Bernd
	Suppléant	CORNELOUP	Philippe
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	DESCHAMPS	Alain
	Suppléant	KAMINSKI	Laurence
SAINTE FOY	Titulaire	HAYE	Marie-Laure
	Suppléant	BAUMERT	Christian
SARRY	Titulaire	BEUBET	Marie-Christine
	Suppléant	HUMBRECHT	Josette
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	DELORME	Vincent
	Suppléant	BRAGARD	Aurélien
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	LAMOTTE	Jean-Paul
	Suppléant	PERCHE	Nothalie